



Groupe interparlementaire d'amitié
France – Corée du Sud

FRANCE – CORÉE DU SUD :
QUEL PARTENARIAT GLOBAL
À L'HEURE DE LA MONDIALISATION ?

Compte rendu
du déplacement effectué par une délégation du groupe
en Corée du Sud
du 13 au 17 avril 2009

La délégation était composée de :

- Michel GUERRY, Président de délégation, Sénateur
- Jean-Claude FRÉCON, Sénateur
- M. Nicolas ALFONSI, Sénateur

N° GA 85 - Septembre 2009

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
I. LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE À L'HEURE DU PARTENARIAT GLOBAL.....	7
II. UN PARTENARIAT POLITIQUE RENOUVELÉ DANS LE CONTEXTE DE LA DIVISION DE LA PÉNINSULE CORÉENNE.....	8
A. UNE COOPÉRATION MILITAIRE VECTEUR D'INFLUENCE	8
B. LA FRANCE ET LA QUESTION DE LA RÉUNIFICATION DE LA CORÉE.....	11
C. DES JUMELAGES ET COOPÉRATIONS À ENCORE DYNAMISER.....	13
III. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES : UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT	14
IV. UNE COOPÉRATION BILATÉRALE ACTIVE DANS LES DOMAINES ÉDUCATIF ET CULTUREL	15
A. LE RENOUVEAU FRANCOPHONE EN CORÉE	16
B. UN PAVILLON CORÉEN À LA CITÉ UNIVERSITAIRE ?	16
C. LE BESOIN D'UNE FORMALISATION DES ÉCHANGES FRANCO-CORÉENS	17
V. UNE DEMANDE FORTE DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE	18
A. ACTUALITÉ DU BICAMÉRISME ET DE LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE EN CORÉE	18
B. LA REPRÉSENTATION DES CORÉENS DE L'ÉTRANGER : UNE EXPERTISE FRANÇAISE	19
C. LA DÉNATALITÉ EN CORÉE DU SUD ET L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE.....	20
CONCLUSION	23
ANNEXE : PROGRAMME DE VISITE.....	25

INTRODUCTION

Bien que devenue l'une des principales puissances mondiales émergentes, aujourd'hui membre du G 20, et malgré la présence de 13.000 Coréens en France et de 2.000 Français en Corée, la Corée du Sud – de son nom officiel, la République de Corée – reste un pays encore largement méconnu en France, sinon à travers quelques domaines spécialisés, comme la cuisine, le cinéma ou les arts martiaux. Par ailleurs, la Corée du Nord -officiellement la République populaire démocratique de Corée-, par son régime socialiste autoritaire et ses initiatives à l'international, retient davantage l'attention des médias français, avec le risque d'un amalgame dans l'opinion publique, qui ne facilite pas l'identification de la Corée du Sud comme un Etat qui, pour partager avec le Nord une histoire et une langue communes, n'en demeure pas moins bien distinct et est doté d'une organisation politique et économique aujourd'hui proche de celle des Etats d'Europe occidentale.

Néanmoins, les Jeux Olympiques de Séoul en 1988, ainsi que la coupe du monde de football, en 2002, co-organisée avec le Japon et où l'équipe sud-coréenne a atteint les demi-finales, ont toutefois puissamment contribué à mieux faire connaître la Corée, devenue une puissance économique majeure et qui tend à s'affirmer comme un acteur incontournable des relations internationales, comme en a témoigné la désignation de l'un de ses ressortissants, M. Ban Ki-moon, au poste de secrétaire général des Nations-Unies.

Située dans la moitié Sud de la péninsule coréenne, la République de Corée compte 49 millions d'habitants, soit une population presque équivalente à celle de la France, sur une superficie cinq fois moins importante (99.617 km²). Après la division de la Corée en deux Etats rivaux au lendemain de la libération de l'occupation japonaise (1910-1945), avec la proclamation en 1948 de la République de Corée au Sud puis de la République populaire démocratique de Corée, au Nord, la Corée du Sud s'est insérée dans le jeu d'alliances économiques, politiques et militaires du bloc occidental. Après 1960, la croissance économique accélérée a été sans équivalent dans l'histoire des pays industrialisés : alors que le niveau de développement était comparable à celui du Cameroun en 1970, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la Corée du Sud est égal à celui du Portugal dès 1996. Avec un PIB global de 1.000 milliards de dollars, la République de Corée est aujourd'hui l'une des treize premières puissances économiques mondiales.

Au cours de son déplacement en Corée du Sud du 13 au 17 avril 2009, la délégation du groupe interparlementaire d'amitié du Sénat, constituée de son président, M. Michel Guerry, et de deux de ses vice-présidents, MM. Jean-Claude Frécon et Nicolas Alfonsi, a souhaité non seulement s'entretenir des multiples demandes de coopération de leurs homologues

coréens, mais aussi contribuer à mieux faire connaître la France en Corée et la Corée en France, en identifiant quelques domaines de coopération prioritaires où le Sénat est susceptible d'exercer une diplomatie parlementaire efficace, complémentaire des autres canaux d'intervention publics et privés. La précédente visite en Corée du Sud d'une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France – République de Corée avait eu lieu du 8 au 15 mars 2004.

Pour l'excellente organisation de cette visite et son bon déroulement, la délégation sénatoriale souhaite remercier l'ensemble des services de l'Ambassade et plus particulièrement MM. Philippe Thiébaud, Ambassadeur, Pierre Moussy, Conseiller et M. le Colonel Alain Nass, Attaché de défense.

Après un bref panorama d'ensemble des échanges franco – sud-coréens, le présent rapport d'information examinera, successivement, les axes possibles de coopération dans les domaines politique et militaire, économique, culturel, avant de dresser quelques perspectives de coopération interparlementaire.

I. LA FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE À L'HEURE DU PARTENARIAT GLOBAL

Avant d'examiner plus en détail les différents domaines possibles d'approfondissement de la coopération franco-coréenne, la délégation sénatoriale a souhaité dresser un rapide panorama des relations entre la France et la Corée du Sud, appréciées à travers le concept de « partenariat global », fondé sur une communauté de valeurs pour la paix et le développement. Des Casques bleus français et sud-coréens des Nations-Unies coopèrent ensemble sur plusieurs terrains d'opération, comme le Liban.

Au lendemain de la célébration, en 2006, du 120ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Corée¹, le dialogue politique continue d'occuper une place éminente : après la participation française au bataillon des Nations-Unies, sous commandement américain, pendant la guerre de Corée, Paris et Séoul partagent des objectifs communs, au sein des enceintes internationales, sur des sujets aussi différents que la non-prolifération des armes de destruction massive, la sécurité régionale, l'approfondissement des partenariats technologiques ou encore la protection de l'environnement. Une action convergente a également été menée pour l'adoption par l'UNESCO, en octobre 2005, de la Convention sur la diversité culturelle.



Michel Guerry, Président du groupe d'amitié, avec M. Park Jin, Président de la Commission des Affaires étrangères

¹ L'établissement de relations diplomatiques date du 4 juin 1886, avec la signature d'un traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et la Corée.

En revanche, malgré les efforts déployés notamment lors de la présidence française de l'Union européenne au second semestre de l'année 2008, les propositions de réforme du système financier international et de la gouvernance mondiale semblent être restées abstraites pour les Sud-Coréens, alors que des progrès ont été enregistrés dans les négociations sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Corée.

En juin 2009, la visite en France du Premier ministre sud-coréen M. Han Seung-soo, qui s'est entretenu notamment avec son homologue français M. François Fillon, le 24 juin, à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OCDE que présidait la Corée du Sud, a témoigné de la convergence de vues sur les principaux dossiers internationaux et bilatéraux : réchauffement climatique, crise économique mondiale et moyens de la relance. Aux termes du communiqué de presse des services du Premier ministre, « ils se sont montrés d'accord sur la nécessité de renforcer la régulation financière et la gouvernance mondiale. MM. Fillon et Han ont également évoqué les grands dossiers de coopération bilatérale entre la Corée du Sud et la France : transports, énergie, armement et santé »¹

Il s'agissait de la plus haute rencontre entre les autorités françaises et sud-coréennes depuis la précédente visite du Premier ministre coréen en France, en juin 2007. Le président sud-coréen Roh Moo-hyun avait, pour sa part, visité la France en décembre 2004. La dernière visite d'un chef d'Etat français en Corée du Sud a eu lieu en octobre 2000, lors du déplacement du Président Jacques Chirac.

II. UN PARTENARIAT POLITIQUE RENOUVELÉ DANS LE CONTEXTE DE LA DIVISION DE LA PÉNINSULE CORÉENNE

A. UNE COOPÉRATION MILITAIRE VECTEUR D'INFLUENCE

Trois mille deux cents volontaires français, dont 270 mourront au combat, ont combattu pendant la guerre de Corée (1950-1953), sous le commandement du général Monclar, au sein du 23ème régiment de la 2^{ème} division d'infanterie américaine. La délégation sénatoriale a pu apprécier la reconnaissance des Sud-Coréens au soutien apporté par notre pays, lors de cérémonies sur le Chipyeong-ni, où un monument est dédié au Bataillon Français de Corée, et au cimetière des Nations-Unies, à Pusan. Des gerbes ont

¹ Source : site du Premier ministre (<http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/francois-fillon-recoit-son-homologue-sud-coreen-han-seung-soo>).

été déposées par les sénateurs en reconnaissance des combats menés par les combattants français.

Un chemin de la mémoire sur les lieux (notamment Chipyeong-ni, Arrow Head, Yanggu-Crève-cœur, Hongcheon...) où ont combattu les soldats français achève de se mettre en place en Corée, à l'initiative notamment de notre collègue de l'Assemblée nationale Patrick Beaudoin, député du Val-de-Marne, président du groupe homologue de l'Assemblée nationale. Le site installé dans la zone démilitarisée à Arrow Head, comportant un monument principal et deux stèles dans la zone démilitarisée (DMZ) qui sépare les deux Corée de part et d'autre du trente-huitième parallèle, rappelant le sacrifice des soldats français, premiers à avoir franchi les lignes adverses, ce qui leur a valu l'estime et la reconnaissance des Américains et des Sud-Coréens. Quelques monuments restent à installer, notamment à Wonju, pour compléter ce chemin de la mémoire et assurer la transmission entre les générations.



La DMZ, à Panmunjom

Par ailleurs, le site de Arrow Head se trouve dans une zone ayant vocation à devenir un parc national protégé, lieu de mémoire, d'histoire et d'instruction civique et pédagogique, mais aussi de protection de l'environnement et d'un écosystème qui a pu se développer dans le contexte de la division du pays, avec la cessation de certaines activités économiques de part et d'autre de la DMZ. De fait, parmi les différents projets de transformation de la DMZ après la réunification de la Corée (constitution d'une zone économique,...), la création d'un parc naturel, consacré également à la mémoire et à la réconciliation entre les Coréens, est l'option la plus

souhaitable, pour laquelle la France disposera à la fois d'une expertise reconnue, et aussi de positions qu'il nous faut conforter dès à présent.

Le soixantième anniversaire du déclenchement de la guerre de Corée, en juin 2010, sera l'occasion de manifestations en Corée du Sud et en France : Chipyeong-ni devrait être un des trois sites principaux de commémoration, et pourrait donner lieu à un renforcement de la coopération militaire franco-coréenne, avec l'appui du groupe interparlementaire d'amitié, entre la 20ème division d'infanterie coréenne de Chipyeong-ni, gardienne des monuments français de Chipyeong-ni et Twin-Tunnels, et le Lycée français de Séoul. Les échanges sont déjà formalisés par une convention écrite en date du 26 septembre 2008, dans la recherche toutefois d'un partenaire français qui permettrait de concrétiser un jumelage. Cette coopération a d'ores et déjà donné les résultats suivants :

- l'organisation d'une journée porte ouverte pour les élèves du Lycée français,

- l'envoi de militaires francophones au lycée (dont des officiers Saint-Cyriens) pour des cours d'histoire,

- en 2009, la fanfare de la 20^{ème} division a ouvert pour la deuxième fois la Fête de la musique dont le lycée est pilote (concert initial, déjeuner, parade dans les rues du quartier français ayant impliqué la communauté franco-coréenne derrière elle, ouverture de la soirée musicale).

L'action ainsi menée, tout en soutenant la francophonie, tient compte des liens particuliers tissés dans le domaine militaire comme base d'une coopération plus large. La France peut en effet jouer une place particulière en Corée du Sud, où les Etats-Unis restent certes le partenaire majeur - pour preuve les étudiants sud-coréens choisissant en priorité, à moyens financiers comparables, une formation aux Etats-Unis - mais dans une relation complexe avec la puissance américaine, dont les soldats stationnent toujours sur le sol de la péninsule coréenne.

Le groupe interparlementaire d'amitié insiste sur la nécessité de préserver nos intérêts en Corée du Sud, en poursuivant les programmes de formation d'officiers, notamment saint-cyriens (dix depuis 2000), potentiellement menacés par des restrictions budgétaires. A un coût réduit, ces actions assurent le succès d'une diplomatie d'influence, les jeunes officiers formés, ayant reçu une culture francophone, ayant vocation, demain, à occuper des postes-clés dans l'Etat-major sud-coréen. Par ailleurs, l'interruption de ces programmes risquerait d'avoir des conséquences irréversibles sur le financement des professeurs de français dans les académies coréennes, préjudiciable à la défense de la francophonie : le maintien du département de français de l'Académie navale coréenne est ainsi directement corrélé à la poursuite de la formation

d'un candidat coréen à l'école navale (le programme en cours couvrant la période 2009-2011).

B. LA FRANCE ET LA QUESTION DE LA RÉUNIFICATION DE LA CORÉE

L'élection du candidat conservateur Lee Myung-bak à la présidence de la République, en décembre 2007, a modifié la donne dans les relations intercoréennes : Lee Myung-bak a remis en cause la politique d'ouverture au Nord, dite « politique du rayon de soleil » (en anglais, sunshine policy)¹, de ses prédécesseurs démocrates Kim Dae-jung et Roh Moo-hyun, concrétisée par les déclarations conjointes Nord-Sud du 15 juin 2000 et du 4 octobre 2007, signées lors de sommets intercoréens tenus au plus haut niveau, à Pyongyang, avec le président Kim Jong-il de la Commission de la défense nationale de la République populaire démocratique de Corée. En effet, le président Lee Myung-bak entend conditionner la poursuite de la coopération intercoréenne à des contreparties nord-coréennes dans le domaine du nucléaire et des réformes économiques, demandes rejetées par Pyongyang comme constituant, selon elle, autant d'ingérences inacceptables dans ses affaires intérieures. Par ailleurs, en l'absence de traité de paix dans la péninsule depuis l'accord d'armistice de 1953 ayant mis fin à la guerre de Corée, la Corée du Nord considère ses armes nucléaires comme une force de dissuasion vis-à-vis des Etats-Unis, et non comme un sujet des relations intercoréennes.

Dans un contexte d'escalade de la tension entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, d'une part, et la Corée du Sud, d'autre part, le déplacement de la délégation sénatoriale a eu lieu après le lancement par la Corée du Nord d'un satellite de communications le 5 avril 2009², mais avant l'essai nucléaire nord-coréen du 25 mai 2009 (le second de son histoire, après le premier essai d'octobre 2006), lequel a entraîné un alourdissement des sanctions du Conseil

¹ *Le nom de cette politique ferait référence à une fable d'Esopé, « dans laquelle le soleil et le vent rivalisent pour retirer le manteau d'un homme. Ce dernier resserre son étreinte sur son manteau lorsque le vent souffle, mais le retire sous la chaleur et le beau temps apporté par le soleil » (source : Simon-Pierre Lussier, Ecole de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, à l'adresse suivante : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=656>)*

² *Dans les semaines précédant le lancement, lors d'une audition devant les parlementaires américains, le chef des services de renseignement américains a fait part de sa conviction que la fusée nord-coréenne portait un satellite de télécommunications. Selon les Etats-Unis, la mise en orbite aurait échoué, ce que conteste la Corée du Nord, alors que la trajectoire suivie correspondait effectivement au lancement d'un satellite. La présidence du Conseil de sécurité des Nations-Unies a condamné cette action : selon la résolution 1718 du Conseil de sécurité des Nations-Unies adoptée en octobre 2006 après l'essai nucléaire nord-coréen, la Corée du Nord doit s'abstenir de tout nouvel essai nucléaire ou tir de missile. De fait, la conquête de l'espace a également permis aux puissances spatiales la poursuite d'objectifs militaires.*

de sécurité des Nations-Unies à l'encontre de la Corée du Nord¹. La question des relations intercoréennes a ainsi été au cœur des échanges qu'ont eus les membres de la délégation d'amitié lors de leur déplacement en Corée du Sud, notamment lors d'une rencontre, le 14 avril, avec des experts sud-coréens des relations intercoréennes.



Les membres de la délégation sénatoriale et M. Philippe Thiébaud, Ambassadeur de France en Corée, M. Thierry Berthelot, Conseiller à l'Ambassade de France en Corée, et M. Huh Moon-young (Directeur au KINU), M. Cheong Seong-Chang (Directeur à l'Institut Sejong), M. Kim Chang-su (Directeur au KIDA)

Fidèle à l'un des principes cardinaux des déclarations conjointes Nord-Sud du 15 juin 2000 et du 4 octobre 2007, selon lequel la réunification de la Corée doit être réalisée par les seuls Coréens sans ingérence extérieure, la délégation sénatoriale entend bien ne pas s'immiscer dans ce débat intercoréen. Le groupe interparlementaire d'amitié France – République de Corée et le groupe d'étude et de contact France – République populaire démocratique de Corée ont vocation à défendre une position homogène du Sénat en tant qu'institution indépendante des autres pouvoirs publics et des deux gouvernements coréens.

¹ Adoptée en juin 2009 à l'unanimité de ses membres, la résolution 1874 du Conseil de sécurité des Nations-Unies interdit notamment toute exportation d'armes de la Corée du Nord, et prévoit le gel des avoirs à l'étranger de plusieurs entités et personnalités nord-coréennes liées au programme balistique et nucléaire nord-coréen.

Dans cet esprit, le Sénat, comme au demeurant l'Assemblée nationale, applique le principe d'une présidence croisée des deux groupes interparlementaires d'amitié : le président du groupe interparlementaire avec la Corée du Sud est le premier vice-président du groupe avec la Corée du Nord, et le président du groupe avec la Corée du Nord – actuellement notre collègue Jean-Claude Frécon, membre de la délégation présente à Séoul – est le premier vice-président du groupe interparlementaire avec la Corée du Sud.

Les deux groupes défendent les positions communes suivantes :

- pour le développement du dialogue intercoréen sur la base des déclarations conjointes Nord-Sud du 15 juin 2000 et du 4 octobre 2007, impliquant notamment l'établissement d'un régime de paix permanent dans la péninsule coréenne en lieu et place de l'accord d'armistice de 1953, alors que plus de 28.000 soldats américains stationnent toujours au sud de la Corée ;

- contre toute mesure de nature à attiser les tensions dans la péninsule coréenne : cette position de principe a conduit, par exemple, à reporter à un moment plus propice l'accueil d'une délégation parlementaire nord-coréenne à l'invitation du groupe d'étude et de contact France – République populaire démocratique de Corée, du fait de l'essai nucléaire nord-coréen d'octobre 2006.

- pour l'établissement de relations diplomatiques complètes entre la France et la République populaire démocratique de Corée et le développement des échanges bilatéraux franco – nord-coréens, notamment dans les domaines économique, politique, universitaire et culturel. Ces mesures seraient le gage d'une pleine insertion de la Corée du Nord sur la scène internationale et un vecteur d'influence de la présence française en Extrême-Orient, alors que seuls deux pays de l'Union européenne (la France et l'Estonie) n'ont pas encore établi de relations diplomatiques complètes avec la République populaire démocratique de Corée.

Dans ce contexte, le groupe interparlementaire d'amitié salue comme autant de gestes positifs d'ouverture et de dialogue la rencontre, en août 2009, entre l'ancien président américain Bill Clinton et le dirigeant nord-coréen Kim Jong-il, puis la conclusion d'un accord, le 17 août 2009, entre le groupe sud-coréen Hyundai et les autorités nord-coréennes, ouvrant la voie à une reprise du tourisme intercoréen et à des réunions de familles séparées.

C. DES JUMELAGES ET COOPÉRATIONS À ENCORE DYNAMISER

Une quinzaine de partenariats, pouvant prendre la forme de jumelages, existent ou sont en cours entre les collectivités françaises et sud-coréennes. L'efficacité de ce vecteur privilégié du renforcement des relations bilatérales

dépend en partie de l'implication des équipes politiques et administratives, soumises à renouvellement.

Outre la recherche d'un partenaire français pour un jumelage avec Chipyeong-ni, évoqué plus haut, les collectivités coréennes de Suwon et Yeosu (ville de départ du bataillon français) discutent de possibilités de jumelage avec des collectivités françaises. Un autre projet particulièrement prometteur serait la concrétisation du jumelage entre Marseille et Pusan, les deux ports méridionaux constituant l'un et l'autre la deuxième ville de leur pays, dotée d'une identité forte.

III. LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES : UN FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Au regard de l'affirmation de la Corée du Sud comme l'une des principales puissances économiques mondiales (qui se classe aujourd'hui au quatrième rang pour le nombre de brevets déposés), les échanges économiques avec la France restent encore relativement peu développés : en 2007, les exportations françaises vers la Corée du Sud ont atteint 3 milliards d'euros (soit une part de marché légèrement supérieure à 1 %), alors que les importations de la France depuis la Corée du Sud s'élevaient à 4 milliards d'euros.

En 2006, la France était le quatrième investisseur étranger en Corée du Sud, où le stock d'investissements atteignait 5 milliards de dollars. 205 entreprises françaises employaient 36.000 salariés, pour un chiffre d'affaires cumulé de 10,2 milliards d'euros. De grands groupes français sont présents en Corée, comme Lafarge, BNP-Paribas, Renault et Air France. En revanche, les investissements coréens en France sont plus modestes : ceux-ci s'élèvent à 200 millions d'euros et correspondent à la création d'environ 1.500 emplois. Après la crise asiatique, trois usines françaises du groupe Daewoo, qui employaient 1.300 salariés en Lorraine, ont fermé en 2002-2003. Le producteur de cosmétiques coréen Amore Pacific a toutefois accru ses capacités de production en France en 2003, tandis que le centre européen de recherche et développement LG Electronics s'est installé en Ile-de-France en 2005.

Quelques exemples témoignent toutefois de la complémentarité franco-coréenne dans des secteurs d'excellence : ainsi, la technologie du TGV français a été retenue pour le développement du KTX sud-coréen, et un partenariat a été établi pour le développement d'un hélicoptère militaire KHP. Des coopérations sont en cours dans les secteurs de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication.

Les visites, par les membres de la délégation, de quelques-uns des fleurons de la technologie sud-coréenne¹ rappellent que la Corée du Sud est

¹ Salle de démonstration de Samsung electronics, usine Renault-Samsung à Pusan.

aujourd'hui le pays le plus connecté au monde : l'accès à Internet y est le plus élevé compte tenu de sa population, alors que la Corée du sud a également été à l'avant-garde du développement de la télévision mobile personnelle, précédant même le Japon, et deux ans avant la France.

Si le séjour de la délégation parlementaire est intervenu dans un contexte de récession pour la Corée du Sud (le produit intérieur brut pourrait reculer de 3 % en 2010), plus touchée que d'autres pays par la crise financière internationale, la délégation parlementaire a pu constater que les opérations d'investissement n'avaient pas été interrompues. Cette réaction des Sud-Coréens, conjuguée à des mesures de soutien à l'activité et au secteur bancaire comparables à celles mises en place en Europe et en Amérique du Nord, laisse escompter, comme dans le reste de l'Extrême-Orient, une sortie de crise plus précoce qu'en Europe occidentale, offrant un argument supplémentaire au nécessaire renforcement de la présence française.

IV. UNE COOPÉRATION BILATÉRALE ACTIVE DANS LES DOMAINES ÉDUCATIF ET CULTUREL

L'intérêt pour la culture française en Corée du Sud et, réciproquement, le succès du cinéma sud-coréen, des arts martiaux¹ ou de la cuisine coréenne en France sont autant de promesses d'échanges multiples dans les domaines éducatif, scientifique et culturel. Dans le domaine scientifique, l'Institut Pasteur de Corée emploie 200 chercheurs coréens et européens. Le programme conjoint STAR finance des projets communs dans les secteurs de pointe, tels que les biotechnologies, les nanotechnologies et les technologies de l'information. Les étudiants sud-coréens en France bénéficient également du programme de bourses d'excellence Blaise-Pascal.

Par ailleurs, l'exposition internationale à Yeosu, en Corée du Sud en 2012, aura pour thème « Pour des côtes et des océans vivants : diversité des ressources et activités durables ». Il serait souhaitable que la présence d'un pavillon français soit l'occasion de rappeler le rôle joué par des organismes français tels que le Conservatoire du littoral, tandis que la ville de Marseille a développé plus particulièrement des actions relatives à l'eau.

¹ *Le principal sport de combat coréen en France, le taekwondo, compte environ 60.000 pratiquants en France. Le hapkido vient en deuxième position, avec plusieurs milliers de pratiquants. A Séoul, la délégation sénatoriale a pu assister à une représentation de taekkyon organisée par un professeur français en formation en Corée du Sud, M. Jean-Sébastien Bressy, qui envisage d'introduire ce sport dans notre pays*

A. LE RENOUVEAU FRANCOPHONE EN CORÉE

L'apprentissage du français en Corée avait fortement reculé après 2000, quand notre langue avait cessé de figurer parmi les épreuves obligatoires du baccalauréat. La période récente atteste d'un nouveau dynamisme de l'enseignement du français en Corée du Sud, grâce notamment au réseau des sept Alliances françaises, comme a pu le constater la délégation sénatoriale lors de sa visite de l'Alliance française de Pusan, deuxième ville de Corée. Le nombre de candidats aux examens DELF-DALF s'élève à 7.000 par an, soit la plus forte proportion en Asie, compte tenu de la population sud-coréenne, en dehors des pays de l'Organisation internationale de la francophonie. Un autre indicateur significatif est fourni par le Korea Herald, l'un des quotidiens nationaux anglophones, qui a relevé, entre 2006 et 2009, une multiplication par 16 (de 1.200 à 19.000) du nombre d'offres d'emplois recensées qui spécifiaient le français comme langue étrangère souhaitée.

Un des outils majeurs de communication pour l'apprentissage du français en Corée est le portail de ressources et de formation pour le français Cyberfrance, développé et co-financé avec le réseau de l'Alliance française en Corée, bien référencé sur les sites institutionnels et éducatifs coréens. Sur l'initiative de votre président, Cyberfrance, qui constitue une expérience pilote pour l'apprentissage du français par Internet, a été présenté lors de la troisième Journée des Français de l'étranger, journée portes ouvertes consacrée à l'expatriation organisée au Sénat le 5 septembre 2009.

B. UN PAVILLON CORÉEN À LA CITÉ UNIVERSITAIRE ?

Les étudiants sud-coréens en France constituent environ la moitié de la communauté coréenne dans notre pays, forte de 13.000 membres, alors que la Corée du Sud occupant le troisième rang mondial pour le nombre d'étudiants à l'étranger, après la Chine et l'Inde.

Alors que les étudiants coréens, s'ils en ont les capacités financières, cherchent à compléter leur formation par un cursus à l'étranger, la France reste une référence dans des secteurs ciblés, notamment la langue française, les beaux-arts, l'architecture, la philosophie, la cuisine et l'œnologie. L'un des enjeux pour notre pays consiste à diversifier les domaines où sont accueillis les étudiants coréens, en mettant l'accent sur les sciences et l'économie.

Une des difficultés, qui n'est pas propre aux étudiants coréens, est le manque de structures d'accueil pour les étudiants, notamment à Paris et en Île-de-France, corrélé au niveau élevé des loyers. Une réponse pourrait être la création d'un pavillon coréen à la Cité universitaire, projet ancien dont la réalisation semble entravée non pas tant par le manque de moyens financiers,

que par des problèmes institutionnels tels qu'une clé de répartition du projet entre les universités coréennes bénéficiaires, la participation éventuelle de grands groupes privés français et coréens (ces derniers étant devenus, de fait, les principaux financeurs et recruteurs des universités coréennes auxquelles ils ont attaché leur nom) et le fait que le pavillon d'un pays, à la Cité universitaire, peut également bénéficier aux ressortissants d'autres États.

Dans ce contexte, le groupe interparlementaire d'amitié est disposé à prendre les contacts administratifs et politiques nécessaires pour faire avancer le projet d'un pavillon coréen à la Cité universitaire, au regard du nombre important d'étudiants sud-coréens accueillis en France.

C. LE BESOIN D'UNE FORMALISATION DES ÉCHANGES FRANCO-CORÉENS

L'image de la Corée reste essentiellement perçue, en France, à travers sa culture – alors que, a contrario, des marques sud-coréennes comme les chaebols Daewoo ou Samsung sont loin d'être systématiquement associées au pays du Matin calme.

Une autre difficulté pour encourager les échanges franco-coréens dans notre pays est le cloisonnement disciplinaire : par exemple, si des programmes de coopération existent dans le domaine archéologique, les coopérations restent faibles avec les linguistes et les sociologues, alors que le financement des divers centres d'études coréennes reste dépendant des aléas budgétaires. De même, les associations françaises avec la Corée ont généralement un objet assez strictement défini, qu'il s'agisse des associations d'anciens combattants, ou de Racines coréennes, dont l'expertise est reconnue sur les questions d'adoption¹.

Côté coréen, l'association des résidents coréens, structurée également dans les principales villes françaises, est essentiellement active dans la célébration des principales fêtes coréennes, alors que le dynamisme des églises coréennes (principalement protestantes et bouddhistes) s'explique par les réseaux de sociabilité et d'entraide qu'elles ont mis en place.

Cet éclatement et le manque de visibilité de la Corée en France plaident pour une plus grande formalisation des échanges, à l'occasion d'événements spécifiques ou pour mettre en œuvre certains projets – tels que la création d'un pavillon coréen à la Cité universitaire. Une fondation pourrait également constituer l'objectif partagé d'un regroupement d'entreprises françaises et coréennes, alors que deux structures, en partie concurrentes, ont été créées : la chambre de commerce et d'industrie franco-coréenne, présidée par M. Philippe

¹ *La France compte 11.000 adoptés d'origine coréenne. Pendant trente ans, la Corée du Sud a occupé le premier rang mondial pour le nombre d'adoptions internationales légales.*

Li, et la chambre de commerce de l'Union européenne en Corée¹, cette dernière étant à l'origine de la Fondation Europe-Corée.

V. UNE DEMANDE FORTE DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE



Les membres de la délégation sénatoriale, M. Philippe Thiébaud, Ambassadeur de France en Corée, et deux des membres du groupe d'amitié Corée-France, dont son président, M. Kim Hyo-Seuk.

A. ACTUALITÉ DU BICAMÉRISME ET DE LA RÉFORME INSTITUTIONNELLE EN CORÉE

Lors de son déplacement en Corée du Sud, la délégation sénatoriale a plaidé pour la création d'une deuxième chambre, pouvant s'inspirer du modèle français. En Corée, ce débat est fortement corrélé à la question de la réunification, des locaux ayant même déjà été aménagés à Séoul pour accueillir une deuxième chambre composée de délégués originaires des provinces du Nord et du Sud de la Corée – ainsi que, comme le recommande le groupe d'amitié interparlementaire, de représentants de la diaspora coréenne vivant en dehors de la péninsule.

¹ Une des particularités de la chambre de commerce de l'Union européenne en Corée, qui dispose de bureaux à Paris, est de promouvoir le développement des échanges tant avec le Sud qu'avec le Nord de la péninsule.

La délégation parlementaire n'entend pas s'immiscer dans des débats aussi délicats que la répartition des délégués du Sud et du Nord¹, ou la localisation de la deuxième chambre – par exemple, faudra-t-il retenir un lieu symbolique, comme Kaesong, ancienne capitale du royaume de Goryo (918-1392), aujourd'hui située au Nord de la DMZ, et aujourd'hui le siège d'un site industriel où plus de 100 entreprises sud-coréennes emploient 40.000 ouvriers nord-coréens ?

Le groupe interparlementaire d'amitié France – République de Corée juge réaliste une étape intermédiaire, où une assemblée parlementaire conjointe Nord-Sud discuterait de la mise en œuvre de projets d'intérêt commun, sur le modèle par exemple de la Communauté économique européenne, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Cette instance de dialogue compléterait utilement le dialogue intergouvernemental qui, selon les Sud-Coréens, aurait été privilégié par les Nord-Coréens, ce qui expliquerait le piétinement des échanges interparlementaires. Par ailleurs, le fonctionnement effectif d'une assemblée parlementaire pancoréenne nécessiterait, pour ses membres, la levée des restrictions sur les contacts que peuvent prendre entre eux des Sud et des Nord-Coréens.

Par ailleurs, certains éléments du système institutionnel français – et notamment les outils du parlementarisme rationalisé – semblent intéresser tout particulièrement les Sud-Coréens, comme en a témoigné l'accueil de députés, professeurs de droit et collaborateurs sud-coréens au Parlement français, depuis la fin de l'année 2008, dans un contexte de blocage institutionnel, en Corée du Sud, entre la majorité et l'opposition. A cet égard, le Sénat, où les débats sont souvent considérés comme plus sereins qu'à l'Assemblée nationale, offre du fait de ses règles propres de fonctionnement distinctes de celles de l'Assemblée nationale, un modèle pouvant être utilement présenté lors de l'accueil de délégations sud-coréennes et des échanges d'expériences en ces occasions.

B. LA REPRÉSENTATION DES CORÉENS DE L'ÉTRANGER : UNE EXPERTISE FRANÇAISE

Selon les statistiques du gouvernement sud-coréen, plus de 5 millions de Coréens résident à l'étranger². En 2009, le Parlement sud-coréen, le Gukhoe, a

¹ Le Nord plaide pour une application de la règle de la parité entre chaque Etat, alors que le Sud veut prendre comme base la répartition démographique (49 millions d'habitants au Sud, 24 millions au Nord). De fait, les règles de majorité qualifiées peuvent permettre de surmonter un éventuel blocage lié à la mise en minorité des seuls délégués du Sud ou du Nord, suivant la règle de répartition qui aura été retenue

² Ce chiffre se base davantage sur un critère d'appartenance culturelle que sur la nationalité, fondée en Corée sur le droit du sang.

rétabli le droit de vote pour ses citoyens établis en dehors de la péninsule coréenne, suite notamment à un arrêt de la Cour constitutionnelle coréenne rendu en 2008. Ce droit avait été suspendu en 1972. Au total, quelque 2,8 millions de Coréens pourraient voter pour les élections générales et présidentielles, prévues en 2012.

De nombreuses questions – tant politiques que techniques - se posent, notamment les élections auxquelles participeront les Coréens de l'étranger, l'établissement des listes électorales, la localisation des bureaux et les modalités de vote (y compris la question du vote électronique et du vote par correspondance), l'organisation de la campagne électorale.

Ces sujets ne sont pas nouveaux pour le Sénat, où les Français de l'étranger sont représentés par des sénateurs depuis 1946. Aujourd'hui au nombre de douze, les sénateurs des Français établis hors de France sont élus par les conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), eux-mêmes élus au suffrage universel direct par les Français établis hors de France. Il n'existe pas, à ce jour, de structure comparable à l'AFE en Corée du Sud : le Comité pour les Coréens vivant à l'étranger inclut le Premier ministre et est composé de 15 hauts représentants de l'Etat, dont plusieurs membres du gouvernement.

Si la révision constitutionnelle de juillet 2008 a prévu, à compter de 2012, l'élection également de députés des Français de l'étranger, le Sénat dispose sur ces questions d'une expérience de plus de soixante ans qu'il pourrait mettre à la disposition de ses collègues sud-coréens, comme l'a suggéré lors de son déplacement la délégation du groupe interparlementaire d'amitié.

C. LA DÉNATALITÉ EN CORÉE DU SUD ET L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE

La Corée du Sud compte aujourd'hui le plus faible taux de fécondité au monde¹ : entre 1970 et 2008, celui-ci est tombé de 4,53 à 1,19 enfant(s) par femme. Si ces tendances se poursuivent, la population sud-coréenne ne s'élèverait plus qu'à 50.000 personnes en 2305.

La dénatalité a donné lieu à une prise de conscience en Corée du Sud², en l'absence d'un système complet de protection sociale, alors que des investissements très élevés sont consacrés par les familles à la garde puis à

¹ Source : Sim Son-hye, « Corée du Sud : cherche enfants désespérément », in *Courrier international*, n° 962 (9-15 avril 2009), p. 27. Traduction d'un article du *Weekly Chosun*.

² Une autre solution à la dépopulation serait l'accueil et l'intégration d'une communauté étrangère plus nombreuse. Aujourd'hui, celle-ci est formée notamment de travailleurs philippins et originaires du sous-continent indien. Des débats actuels portent sur la possibilité d'acquérir la nationalité coréenne pour des non-Coréens

l'éducation de leurs enfants : selon l'Institut coréen de la santé, ces dépenses auraient représenté 7,5 % du budget des ménages en 2008.

Cette évolution tient aussi à un recul de l'âge du mariage¹ et aux changements sociaux. Lors de sa visite en Corée, votre président a ainsi rencontré Ida Daussy, Française devenue une des célébrités du petit écran à Séoul et ancienne lauréate du concours Femmes 3000, qui a souligné le début d'une révolution des mœurs et d'une plus grande émancipation des femmes au pays du Matin calme.

Dans ce contexte, l'expérience française – où l'indice synthétique de fécondité est aujourd'hui l'un des plus élevés d'Europe, après avoir été l'un des plus bas – suscite un intérêt tout particulier. L'augmentation des primes à la naissance, la mise en place d'allocations familiales, la création de crèches publiques ou encore la prise en charge des frais de scolarité constituent des sujets de débats et de partage d'expériences, pouvant donner lieu à une coopération interparlementaire fructueuse entre le Sénat français et le Parlement sud-coréen.

¹ *L'âge moyen du mariage chez les femmes est passé de 25,5 ans en 1990 à 27,7 ans en 2007.*

CONCLUSION

La délégation sénatoriale a visité la Corée du Sud à un moment de fortes tensions internationales, alors qu'en août 2009 la Corée du Nord a pris des initiatives ayant permis de renouer le dialogue avec les Etats-Unis et la Corée du Sud. Votre président a représenté Nicolas Sarkozy, Président de la République française, lors des obsèques de l'ancien président Kim Dae-jung (1998-2003) : le décès de l'homme d'Etat, le 18 août 2009, a donné lieu à une ferveur unanime du peuple coréen, autour de l'ancien prix Nobel de la paix, ancien opposant plusieurs fois condamné par les militaires au pouvoir à Séoul jusqu'en 1993, artisan de la réconciliation avec la Corée du Nord et, notamment, du premier sommet intercoréen au plus haut niveau, en juin 2000, à Pyongyang.

La Corée du Nord a envoyé une délégation à Séoul pour les funérailles de Kim Dae-jung, laquelle a remis au Président sud-coréen Lee Myung-bak un message du dirigeant nord-coréen Kim Jong-il pour renouer le dialogue intercoréen, rendant ainsi hommage à l'action de l'ancien président défunt au-delà des clivages politiques.

Le Sénat, par la voix de son groupe d'amitié interparlementaire France-Corée du Sud et du groupe d'étude et de contact France-Corée du Nord, a plaidé de manière constante pour la réunification pacifique, indépendante et démocratique de la Corée.

Ayant pu pleinement apprécier les performances économiques et technologiques accomplies par le peuple coréen, ruiné au sortir de la guerre de Corée, en moins d'un demi-siècle, la délégation sénatoriale est confiante dans les capacités des Coréens à réaliser eux-mêmes leur rêve d'unité nationale, hissant ainsi leur pays au premier rang des grandes puissances mondiales.

ANNEXE : PROGRAMME DE VISITE

Lundi 13 avril

07h10	Arrivée à Séoul (Incheon International Airport) par le vol KE5902 Accueil par l'Ambassade (Chancellerie)
08h45	Arrivée à l'hôtel Millennium Seoul Hilton – Installation.
12h00- 14h00	Déjeuner avec l'Ambassadeur, les chefs d'entreprises et les chefs de services de l'Ambassade - Chefs d'entreprises : M. Philippe Reynieix (Président de BNP), M. Philippe Li (Président de la FKCCI) ¹ et M. Jean-Marie Hurtiger (Président de Renault-Samsung).
14h15- 15h30	Visite du Centre Culturel Français (CCF) et réunion de présentation de ses activités : le CCF et ses priorités, Campusfrance, les activités de coopération scientifique et sur la recherche, Cyberfrance, le réseau des Alliances françaises en Corée.
15h30- 16h45	Visite du Palais royal Gyeongbokgung
18h00- 19h00	Entretien privé avec Mme Ida Daussy à l'hôtel Millennium Hilton

¹ *Chambre de commerce franco-coréenne de commerce et de l'industrie.*

Mardi 14 avril

8h00 - 9h30	Petit déjeuner avec des instituts de recherche sur le thème de la Corée du Nord - Lieu : Résidence - Intervenants : M. Huh Moon-young (Directeur au KINU) ¹ , M. Cheong Seong-chang (Directeur à l'institut Sejong), et M. Kim Chang-su (Directeur au KIDA) ² .
10h00 – 10h15	Arrivée au Lycée français de Séoul. Accueil par le Proviseur, M. Thierry Tillement.
10h15 - 10h30	Démonstration de Taekkyon par une équipe de sportifs coréens (organisation : M. Jean-Sébastien Bressy).
10h30- 11h15	Visite du Lycée français de Séoul et entretiens avec les professeurs.
12h00 – 13h30	Déjeuner offert par M. Kim Hyo-seuk, Président du groupe d'amitié Corée-France de l'Assemblée nationale, et les membres du groupe d'amitié coréen.
14h00- 15h00	Visite de l'Assemblée nationale.
15h00 – 15h30	Entretien avec M. Park Jin, Président de la Commission des Affaires étrangères, du Commerce et de l'Unification de l'Assemblée nationale
16h00 – 16h45	Entretien avec MM. Kim Gi-hyeon, Vice-Président de la Commission de l'Economie de la Connaissance de l'Assemblée nationale et Kim Yong-gu, Président du Comité spécial pour l'emploi et le développement des PME.
17h30 - 18h30	Visite de la salle de démonstration de Samsung Electronics dans le quartier Seocho sur les produits et applications des technologies de l'information.
20h00 – 22h00	Dîner et entretien avec M. Benjamin Joineau (café français «Saint Ex», à Itaewon).

¹ Institut coréen pour l'unification nationale.

² Institut coréen des analyses de défense.

Mercredi 15 avril

8h30	Départ de la délégation de l'hôtel Millenium Seoul Hilton pour le site de Chipyeong-ni (monument dédié au Bataillon Français de Corée).
9h45	Arrivée à Chipyeong-ni : visite du site et du monument dédié au Bataillon Français de Corée. Dépôt d'une gerbe à la mémoire du Bataillon.
10h30	Départ vers l'observatoire de Odusan (zone de Panmunjom)
12h00	Présentation du site, visite et déjeuner sur place.
13h00	Départ pour la DMZ (Panmunjom). 13h15 : Arrivée au Camp Boniface
13h30	Entretien avec la Commission des neutres (Suède, Suisse).
14h20 – 16h30	Visite de la DMZ (présentation par l'Officier de service, visite de la salle de réunion sur la ligne de démarcation, visite du poste d'observation Dora, visite du centre de transit et de la gare de Dora).
20h15 – 21h30	Dîner-buffet avec des représentants de la communauté française dont des entreprises françaises ayant investi en Corée (Renault, Total, BNP, Paribas, AXA, Saint-Gobain, etc.) en présence de M. Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Jeudi 16 avril

8h00	Départ de l'hôtel Millennium Hilton pour l'aéroport de Gimpo.
9h40 10h35	Décollage du vol KE 1109 pour Pusan Atterrissage du vol KE 1109 à Pusan et départ pour l'usine Renault-Samsung
11h00 – 11h20	Arrivée à l'usine Renault-Samsung Motors (RSM) et réunion de présentation. - RSM : M. Gérard Jaffart, M. J.Y. Oh
11h20 – 12h00	Visite de l'usine (atelier d'emboutissage, atelier de soudure et chaîne de montage).
12h00 – 12h30	Visite de la galerie RSM.
12h30 – 13h30	Déjeuner et entretien avec MM. Gérard Jaffart et J.Y. Oh
14h30 – 15h30	Cimetière des Nations Unies de Pusan : accueil par le Curateur. Visite du site et arrêt devant les tombes des soldats français. Dépôt d'une gerbe devant le monument dédié au Bataillon français.
16h00 – 17h30	Visite de l'Alliance française de Pusan. Rencontre avec des professeurs et rencontre avec des étudiants coréens.
19h00 – 21h00	Dîner offert par Kim Hyung-soo, Consul honoraire de France à Pusan.

Vendredi 17 avril

8h00	Départ de l'hôtel Novotel pour l'aéroport de Pusan
9h00	Arrivée à l'aéroport de Pusan
9h20	Décollage du vol KE 1106 pour l'aéroport de Gimpo
10h15	Atterrissage du vol KE 1106 à Gimpo
11h45	Arrivée à l'aéroport d'Incheon
13h45	Décollage du vol AF 261 pour Paris-CDG